

La Suisse et le commerce international

Autor(en): **Homberger, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SUISSE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

Résumé de la conférence présentée par

M. Hans Homberger

*Directeur du « Vorort » de l'Union suisse
du commerce et de l'industrie*

*le 2 décembre 1948 à Berne, à l'occasion de l'Assemblée
générale de la Fédération suisse des importateurs et du
commerce de gros. Le quotidien bâlois « Basler Nach-
richten » a édité une petite plaquette en tirage à part qui
contient le texte original de cette conférence en langue
allemande.*

COMME l'a fait remarquer M. André SIEGFRIED dans son livre « La Suisse démocratie-témoin », la prospérité de notre pays « repose sur un soutien de relations internationales ». Si la Suisse devait être privée de cette activité extérieure, elle ne serait plus qu'un « petit pays de montagnes réduit à un niveau de vie médiocre ». C'est ce qu'il convient de souligner de prime abord aussitôt que l'on examine la situation du commerce extérieur suisse dans le cadre des échanges internationaux.

Les Suisses sont conscients de l'importance primordiale que revêtent pour eux les échanges internationaux et c'est la raison pour laquelle ils ont toujours placé les problèmes soulevés par leur commerce extérieur au premier plan de leurs préoccupations. Ils ont pu suivre ainsi, au cours du temps, l'évolution constante de la politique commerciale mondiale qui n'a cessé de se compliquer. Toutes les difficultés auxquelles se heurtent maintenant les échanges internationaux n'existaient pas autrefois. Mais il faut reconnaître que le commerce était alors basé sur une monnaie-or, dont le rôle essentiel était assuré par le libre jeu de l'appareil de crédit. La disparition du crédit international a placé le commerce mondial devant une situation entièrement nouvelle.

La transformation de l'économie mondiale à laquelle il est fait allusion ici s'est opérée dans un sens diamétralement opposé aux intérêts vitaux de la Suisse ; bien que nous ayons jusqu'à maintenant réussi à échapper aux graves conséquences que pour-

raient entraîner cette nouvelle situation, il n'en reste pas moins que nous allons au-devant d'une aggravation des perspectives économiques du commerce extérieur suisse.

IL manque aujourd'hui au commerce international tout ce qui lui permettait jadis un développement brillant. Au XIX^e siècle, dans la plupart des Etats, se trouvaient réalisées les conditions les plus propices au développement des relations économiques entre les pays : il y avait de l'ordre dans les finances publiques et les monnaies étaient intactes. Grâce au système des crédits, un réseau de relations commerciales s'était étendu sur le monde entier et fonctionnait avec une facilité extraordinaire. Il était alors possible d'équilibrer les balances de paiements, sans se heurter aux difficiles problèmes qui se posent aujourd'hui. Le trafic international des paiements s'effectuait avec la précision d'une mécanique.

Deux guerres mondiales ont malheureusement anéanti un précieux appareil de compensation automatique et détruit en même temps les bases mêmes sur lesquelles l'économie mondiale avait été érigée. De plus, de nouvelles institutions, très à la mode maintenant, sont venues enrichir la politique économique : les nationalisations, le dirigisme, la centralisation des forces de production qui peut aller, dans certains Etats, jusqu'à la socialisation complète de la production. La Suisse n'a pas été, heureusement, sérieusement influencée par ces transformations importantes.

Son commerce extérieur toutefois ne peut pas échapper aux contre-coups de cette évolution.

Le contrôle des devises est devenu actuellement l'un des facteurs essentiels de la politique commerciale mondiale. Cet élément nouveau, introduit par l'Allemagne, n'avait pas dépassé, entre les deux dernières guerres, les frontières de ce pays, de l'Autriche et des Etats du Sud-Ouest. Le contrôle des devises joue malheureusement aujourd'hui un rôle capital dans l'économie de la plupart des pays.

Les difficultés que l'on rencontre actuellement sur le plan international, en matière de devises, ont eu au moins ce mérite de permettre à la Suisse de prendre conscience, mieux que jamais, de la complexité et de la richesse de son économie qui reste extrêmement vulnérable.

Les marchandises suisses d'exportation sont constituées en grande partie par des produits qui ne sont pas d'un intérêt vital pour les pays qui souffrent d'une pénurie de devises. Il suffit de songer ici au tourisme, à l'horlogerie ainsi qu'à certaines branches de l'industrie textile. L'économie de la Suisse est typiquement une économie de paix et c'est la raison pour laquelle la neutralité politique du pays est un des éléments essentiels de sa structure économique. Or, pour défendre son commerce extérieur, la Suisse a été amenée, en 1932, à adopter un système de clearing vers lequel elle ne se sentait pas du tout attirée. Ce système était et reste une arme défensive et il entraîne forcément des renoncements à certaines libertés et habitudes. Il s'agit toutefois et en dernier ressort de choisir de deux maux le moindre ; s'il était besoin de prouver que la Suisse a véritablement des intérêts essentiels à défendre, il suffirait de relever que l'Office suisse de compensation a encaissé et versé pour plus de 14 milliards de francs depuis l'introduction d'un système de clearing.

Au cours de l'année dernière, les deux tiers des importations suisses se sont effectuées dans le cadre de l'un ou l'autre des trafics de paiements bilatéraux. Il en est de même pour l'exportation. Le bilatéralisme représente évidemment un pas en arrière si on le compare à l'ancien multilatéralisme mondial. Mais la Suisse n'est pas responsable de cet état de fait. Pour elle, le système des échanges bilatéraux représente, sous certaines conditions, l'arme défensive la plus efficace. Notre pays a adopté une politique bilatérale en matière commerciale parce que c'est dans ce cadre que les solutions les plus pratiques pouvaient être trouvées. Il en est tout autrement des paiements. Lorsque les conditions sont normales, ceux-ci se règlent d'eux-mêmes, sans le secours d'une réglementation internationale, et pour autant, évidemment, que toutes les valeurs puissent être converties et réduites finalement au dénominateur commun que représente l'or. Mais actuellement cette compensation automatique et cet équilibre n'existent plus. Les conséquences

de cette transformation sont particulièrement sensibles pour un pays comme la Suisse qui est, de par sa nature même, un pays exportateur de capitaux.

La conférence monétaire de Bretton Woods, sous l'impulsion des experts anglais et américains, a introduit un nouveau développement des transferts bilatéraux en ce sens que le système de clearing a été abandonné à l'ouest et dans le Nord de l'Europe et remplacé par un nouvel instrument technique désigné soit par le terme d'« accord de paiements », soit par celui d'« accord financier » ou encore de « Monetary agreement ». Cet accord de paiements repose, comme le clearing, sur une conception bilatérale des échanges. La compensation de clearing par décomptes centraux disparaît et les paiements s'effectuent directement entre les deux pays partenaires. Cette forme plus libre a permis de décentraliser le trafic des paiements, tout en redonnant aux banques privées leur importance.

Les accords de paiements ont été créés pour la plupart en 1945 et 1946 et les premières expériences ont été tout à fait satisfaisantes. Ces accords se sont révélés utiles, tant que les avances de change ou des réserves d'or étaient disponibles, mais dès le moment où ces avances, ainsi que les réserves d'or, ont été épuisées, la situation a changé du tout au tout. C'est la raison pour laquelle nous nous trouvons maintenant dans la nécessité de reviser presque tous les accords de paiements les plus importants, qui sont grevés d'hypothèques considérables. D'un point de vue tout à fait formel, ces accords sont toujours en vigueur, mais le trafic n'est plus possible que par d'étroits canaux. Nous sommes revenus ainsi à une situation encore plus difficile que celle que nous avons connue sous le régime du clearing. En effet, les accords de paiements ne connaissent, de par leur nature même et normalement, aucune interruption dans l'exécution des transferts. Si les moyens de paiements viennent à manquer, on constate immédiatement une panne qui oblige aux mesures restrictives les plus graves et en particulier aux autorisations d'importation des marchandises. Il était possible, dans le système du clearing, grâce aux délais d'attente, d'assurer au trafic des marchandises une continuité qui n'est plus possible avec les accords de paiements.

La compensation bilatérale des paiements est actuellement en vigueur presque partout, mais une bizarre ironie du sort a voulu que son application se trouve être beaucoup moins pratique que l'ancien système du clearing que l'on voulait précisément améliorer. Il se trouve, en effet, que les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'une compensation bilatérale des paiements ne sont pas ou ne sont plus remplies actuellement. Mais le monde s'accommode de plus en plus de fictions : c'est ainsi, par exemple, que l'on instaure des marchés libres de devises qui, en réalité, ne sont pas libres mais dirigés. On s'éloigne ainsi de plus en plus de la réalité et les échanges inter-

nationaux que l'on voulait régler sont de plus en plus difficiles et bouleversés.

Ces caractéristiques du commerce international actuel sont particulièrement graves et irritantes pour la Suisse et son économie ; une certaine normalité règne dans notre pays et c'est ainsi que se crée pour lui le plus grave des problèmes, « celui de savoir si l'on peut rester normal tout seul quand tout se bouleverse autour de vous » (André Siegfried).

LA Suisse est sur la défensive : elle combat pour le retour à la normalité et à la réalité. Pour défendre ses intérêts vitaux, elle doit malgré elle s'engager dans la voie d'une économie dirigée, ce qui est particulièrement peu réjouissant pour le commerce qui doit être aussi libre que possible et dégagé de toute entrave.

Certains milieux suisses n'ont pas toujours bien compris pourquoi les autorisations d'importation ont été maintenues pour de nombreuses positions douanières, alors qu'il n'existe depuis longtemps plus aucune limitation effective de ces importations. Le but de cette mesure ressortit purement et simplement au domaine de la politique commerciale. Nous sommes, en effet, obligés, pour nous défendre, de mettre les importations au service des exportations. C'est donc uniquement pour consolider ses positions faibles que la Suisse a maintenu un système de contrôle destiné à soumettre les importations des marchandises les plus importantes à une autorisation préalable. Or, malheureusement, ces positions faibles sont relativement nombreuses et particulièrement vulnérables : la pénurie de devises qui sévit actuellement conduit à cette fameuse « austerité » dangereuse pour nos produits d'exportation essentiels qui sont alors vite classés parmi les produits inutiles. Cette tendance s'est particulièrement développée ces derniers temps sur le marché mondial et cette aggravation de la situation peut contraindre la Suisse à utiliser à nouveau l'arme défensive que représente pour elle le contingentement des importations.

De telles armes représentent naturellement quelques dangers, mais il s'agit ici de la défense des intérêts généraux. L'économie nationale est en quelque sorte une communauté solidaire. Il en est de la défense de notre commerce comme de la défense militaire de notre pays : elle entraîne inévitablement avec elle certains sacrifices.

Il est difficile de prévoir quand les mesures auxquelles nous faisons allusion ici seront réintroduites effectivement. La situation ne se présente pas actuellement sous un aspect particulièrement réjouissant et nous nous trouvons en présence de sérieuses difficultés pour sauvegarder les intérêts de nos exportations aussi bien visibles qu'invisibles. Il convient de ne pas oublier que défendre l'exportation suisse ne signifie pas protéger certains groupes plutôt que d'autres, mais au contraire sauvegarder les intérêts généraux du pays : une crise dans l'exportation serait ressentie immanquablement par tous les autres groupes économiques.

Nous devons toutefois prendre garde d'éviter les fausses manœuvres et de ne pas considérer par exemple le contrôle des importations comme étant un but en soi.

M. Homberger a terminé son remarquable exposé en précisant quelle était la position de la Suisse à l'égard des organisations économiques internationales telles que la Charte de La Havane et le plan Marshall. L'orateur fait preuve d'un certain scepticisme au sujet de ces institutions :

Toutes les tendances qui se font actuellement jour dans la politique économique mondiale et qui bénéficient de l'influence et de l'aide puissante des États-Unis donnent l'impression que l'on surestime considérablement le principe de collectivité : les unions douanières, les compensations multilatérales, les accords de paiements, la réglementation du commerce extérieur selon le schéma tracé par la Charte de La Havane le démontrent clairement.